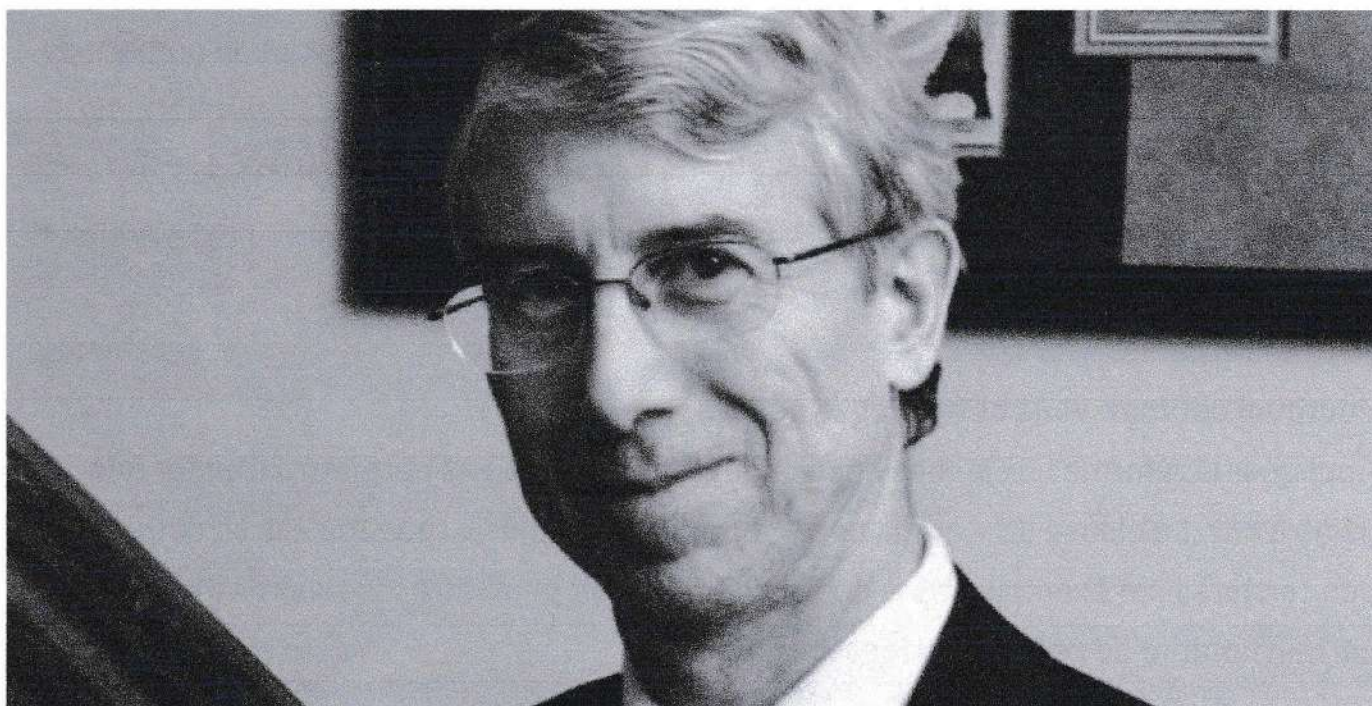


PAR BASTIEN SCORDIA

2 décembre 2019 12:45, mis à jour le 2 décembre 2019, 15:46

François Ecalte sur les retraites : "Il faut remettre en cause les catégories actives de la fonction publique"

Fin de la règle des six derniers mois, intégration des primes, extinction des mécanismes de départs anticipés... L'économiste François Ecalte revient pour *Acteurs publics* sur les principales problématiques de la réforme envisagée des retraites pour les agents publics.



Certaines organisations syndicales du secteur public ont indiqué que les agents publics pouvaient être les grands perdants de la réforme des retraites à venir. Qu'en pensez-vous ?

Pas forcément. Il y a toujours des perdants et des gagnants à partir du moment où l'on veut créer un nouveau système en maintenant le montant global des retraites. Mais on ne

sait toujours pas très bien lesquels, le rapport de Jean-Paul Delevoye insistant beaucoup plus sur les cas types de gagnants que de perdants. C'est assez difficile de distinguer le régime des fonctionnaires des autres puisque si l'on prend en compte les règles actuelles de calcul des retraites, toutes les études montrent, un peu par hasard, que le résultat est à peu près le même en moyenne en termes de taux de remplacement. Mais cette moyenne cache bien évidemment de grands écarts.

Toute la carrière (et non plus les six derniers mois) devrait être désormais prise en compte pour le calcul des retraites. S'agit-il d'une remise en cause du principe de fonction publique de carrière ?

Cela obligera en effet à revoir dans certains cas les carrières et les grilles salariales mais je ne dirai pas que cela remet en cause le principe de fonction publique de carrière. Au contraire, le principe de cette réforme est que la retraite soit calculée sur le nombre de points accumulés tout au long de la carrière et non plus au cours des six derniers mois. En revanche, je considère que la clause dite du « grand-père » (application de la réforme qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail à la date de sa mise en place, ndlr) est inévitable à la fois politiquement et techniquement.

Pourquoi estimez-vous cette clause nécessaire ?

Appliquer la réforme aux jeunes et aux nouvelles générations permettra d'éviter une usine à gaz. La clause du « grand père » permettrait ainsi de réfléchir à la structuration des carrières par exemple et à la possibilité de revoir peut-être les salaires d'entrée d'un certain nombre de corps de la fonction publique.

Quelles seront les conséquences de l'intégration des primes dans le calcul des retraites pour les fonctionnaires ?

Tout le monde est assez d'accord pour dire que les fonctionnaires qui ont peu de primes comme les enseignants risquent d'être perdants. Mais il ne faut pas oublier que certains, dont on parle moins, vont être gagnants avec l'intégration des primes. Par ailleurs, on

met toujours en avant le fait que les primes ne sont pas intégrées dans le calcul des retraites mais elles ne sont pas non plus intégrées dans le calcul des cotisations. Donc sur l'ensemble de la durée de vie, les fonctionnaires ne sont pas toujours perdants à la non-intégration des primes. D'où la nécessité d'avoir une longue période de transition pour prendre en compte l'impact des cotisations sur les primes.

L'avenir des départs anticipés est aussi en question. Faut-il revoir le périmètre des agents classés en catégories dite "active" ?

Il faut remettre en cause les catégories actives et appliquer aux fonctionnaires le régime de la pénibilité qui existe depuis quelques années dans le secteur privé, dont la philosophie est totalement différente. Dans un cas, chez les fonctionnaires, tous ceux qui appartiennent au même corps ou à la même catégorie partent à un certain âge. Dans le privé, c'est une appréciation qui, à l'origine, était individuelle. Dans le privé vous pouvez partir au maximum deux ans avant les 62 ans alors que dans le public, c'est 5 à 10 ans. C'est totalement injuste et il y a aucune raison. Donc il faut remettre en cause cela mais je reconnais qu'il y a des droits acquis. L'exécutif a dit aux cheminots que leur statut ne serait remis en cause que pour ceux qui rentrent sur le marché du travail. Je pense que l'on va être obligé de procéder à la même méthode pour tous les fonctionnaires. Et ce, pour des raisons politiques, sociales mais aussi en termes de reconnaissance d'un certain contrat implicite. Dans tous les cas, la remise en cause de ces catégories actives va bien entendu pénaliser un certain nombre de fonctionnaires.

Propos recueillis par Bastien Scordia